

Montréal, le 5 juin 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Pierre Grenier
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville Marie, bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

**OBJET : Demande de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité avec Rio Tinto Alcan Inc.
Dossier R-3984-2016**

Chers confrères,

La présente fait suite aux correspondances suivantes que la Régie de l'énergie (la Régie) a reçues dans le cadre de l'examen de la demande mentionnée en titre :

- Lettre de RTA du 15 mai 2020¹, par laquelle cette dernière demande :
 - la tenue d'une audience par vidéo-conférence [REDACTED] B-0082² et B-0108³ [REDACTED] ;
 - l'émission d'ordonnances intérimaires relatives [REDACTED].

- Lettre du Transporteur du 27 mai 2020⁴, par laquelle, notamment, ce dernier [REDACTED].

¹ Pièce C-RTA-0117, sous pli confidentiel.

² Pièce B-0082, sous pli confidentiel.

³ Pièce B-0108, sous pli confidentiel.

⁴ Pièce B-0109, sous pli confidentiel.

- [REDACTED]
- Lettre de RTA du 28 mai 2020⁵, par laquelle cette dernière réitère sa demande visant la tenue d'une audience par vidéo-conférence [REDACTED].

Après examen des représentations respectives des parties, la Régie convoque les participants à une audience qui se tiendra par visioconférence, **via l'application GoToMeeting, le 23 juin 2020, à compter de 9h00, et se poursuivra, si nécessaire, les 25 et 26 juin 2020.**

La Régie entendra les participants sur les sujets suivants :

- La demande d'ordonnances intérimaires de RTA;
- [REDACTED];
- Des précisions que la Régie souhaite obtenir concernant les argumentations déposées par les parties (pièces C-RTA-0093⁶, B-0082, C-RTA-0111⁷ et B-0108) [REDACTED].

Par ailleurs, la Régie demande à RTA [REDACTED], au plus tard le 11 juin 2020, à 12h.

⁵ Pièce C-RTA-0118, sous pli confidentiel.

⁶ Pièce [C-RTA-0093](#).

⁷ Pièce C-RTA-0111, sous pli confidentiel.

La Régie fixe également **au 18 juin 2020, à 12h**, l'échéance pour le dépôt, par le Transporteur, [REDACTED]

[REDACTED] La Régie demande au Transporteur d'indiquer, **dans le même délai**, [REDACTED]

Enfin, la Régie demande aux participants de prendre les dispositions nécessaires pour que [REDACTED]

[REDACTED] aux fins de l'audience soient disponibles, non seulement le 23 juin, mais également les 25 et 26 juin dans l'éventualité où il serait nécessaire de poursuivre l'audience à ces dates.

Pour ce qui est de la procédure de branchement lors de cette audience, nous vous la transmettrons par lettre au début de la semaine prochaine.

Comme l'audience se déroulera à huis clos, la Régie demande aux participants d'identifier les personnes qui y participeront et de fournir leur adresse courriel d'ici le **18 juin 2020, à 12h**. La Régie transmettra le mot de passe uniquement aux personnes ainsi identifiées.

À titre d'information, dès que tous les participants seront en ligne, avec caméras ouvertes, la greffière audiencière débutera l'audience par la lecture du protocole d'ouverture et cèdera le contrôle de l'audience à la formation. Il sera important de garder vos micros fermés en tout temps, sauf lorsque vous souhaitez prendre la parole. Vous constaterez, par ailleurs, qu'il vous sera possible, à l'aide des icônes au haut de l'écran, de transmettre des messages écrits à la formation et ou aux autres participants. Il vous sera également possible de partager le visionnement de certains documents.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml